

La Lettre n°51 de l'ADCGG26

Bulletin de liaison de l'association départementale des chasseurs de grands gibiers – ADCGG 26http://www.ancgg.org/ad26

Une période « toute en couleurs » Page 4 Par D. BRUNEL Dispositifs de **localisation des chiens.....**Page 2

Qu'est ce qu'on a fait de mal Page 3 Par C CHAILLOU

Compte rendu AG 2018

Page 6-8 JLBOUCHET 2019

Recette : Hure de sanglier

Page 8

Planning stand de tir Page 5

Planning formation BGG Page 10

> AGALLAY DBRUNEL

AG 2019 Page 11

Numéros utiles UNUCCR Page 12

Dispositifs de localisation des chiens (entre autres)

Le 12 décembre 2018, un arrêté du Ministère de la Transition Écologique et solidaire a modifié l'arrêté de 1986 s'agissant notamment de **l'article 7 relatif aux dispositifs de localisation** ou colliers de repérage des chiens. Nous en communiquons un extrait de la version consolidée au 26 janvier 2019 sachant que le lien ci-après vous permet d'accéder à l'intégralité de cet arrêté :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006074845&dateTexte=20190126

Nous attirons votre attention sur l'alinéa 7 de l'article 7 relatif aux télémètres intégrés dans les lunettes de visée.

Arrêté du 1 août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement

Version consolidée au 26 janvier 2019

Article 5

Modifié par Arrêté 2006-03-31 art. 1 JORF 15 avril 2006

Toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée ; dans tous les cas l'arme doit être déchargée.

Tout arc de chasse ne peut être transporté à bord d'un véhicule que débandé ou placé sous étui.

Article 7

Modifié par Arrêté du 12 décembre 2018 - art. 1

En application de l'article L. 424-4 du code de l'environnement, sont seuls autorisés pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles les moyens d'assistance électronique suivants :

- -les dispositifs de localisation des chiens, dès lors qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir, sauf prescriptions particulières contraires dans le schéma départemental de gestion cynégétique. La récupération des chiens se fait dans le respect des règles de sécurité, en particulier les dispositions de l'article 5 (cf. supra) s'appliquent lorsqu'il est fait usage d'un véhicule ;
- -les appareils de repérage des rapaces de chasse au vol ;
- -les viseurs à point rouge, sans convertisseur ou amplificateur d'image, et sans rayon laser ; -pour la chasse de la bécasse des bois, les dispositifs de repérage des chiens qui marquent l'arrêt ;
- -les colliers de dressage de chiens ;
- -les casques atténuant le bruit des détonations ;
- -les lunettes à réticule lumineux fixées sur les armes à feu :
- -les **télémètres**, qui peuvent être **intégrés dans les lunettes de visée** fixées sur les armes à feu à la condition que ces dernières <u>ne soient pas équipées d'un système de correction automatique</u> de la visée ;
- -les appareils monoculaires ou binoculaires à intensification ou amplification de lumière, à l'exclusion des appareils qui peuvent être mis en œuvre sans l'aide des mains ;
- -les dispositifs permettant de capter les sons dans l'environnement des huttes de chasse, dits :veilleurs de nuit ;
- -pour la chasse collective au grand gibier et pour la destruction du sanglier lorsque cette espèce est classée nuisible en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement, l'emploi d'émetteurs ou de récepteurs radiophoniques ou radiotéléphoniques.

Billet d'humeur:

Mais qu'est-ce qu'on a fait de mal?

J'entends dire çà et là des propos guère positifs en direction des membres de l'ADCGG. A telle enseigne que récemment, lors d'une réunion cynégétique, j'ai posé la question à ceux qui évoquaient ces faits : qui, où et quand, pour quelles raisons ?

Bien sûr je ne m'attendais pas à une réponse argumentée, et seul le silence a alors pris le pas sur les échanges. La source était brusquement tarie! Mais a-t-elle été un jour alimentée par des faits objectifs, construits et argumentés?

Quelle est donc la part d'éléments factuels ? Qu'est-ce qu'on a fait qui déplait ?

De deux choses l'une :

-où les faits sont là, et alors les porteurs d'informations, gens intelligents et soucieux de la bonne entente, voire de la saine harmonie qui caractérisent le monde de la chasse, entreprennent d'avertir l'ADCGG de ses excès, de ses dysfonctionnements, et traduisent un réel élan de solidarité, sans compassion ni haine.

-où les faits n'existent pas, alors les vecteurs d'informations recèlent en eux un grave problème. Ils ne sont que des vecteurs de ragots, des jaloux, des gens incapables de porter les véritables valeurs de la chasse. Toujours prompts à critiquer mais inaptes à prendre en charge ou seulement déjà imaginer des solutions de rechange!

Je pense pour ma part qu'il n'y a pas d'élément objectivement critique vis-à-vis des actions que mène l'ADCGG.

Vous connaissez beaucoup d'associations qui n'ont d'autres motifs que d'essayer d'enrichir les connaissances des chasseurs, qui regroupent des gens impliqués, qui essayent de faire évoluer notre loisir dans un esprit de partage de connaissance et de savoir ? Non, les membres de l'ADCGG ne sont pas des gens prétentieux, et ils ne manifestent aucune culture de l'élitisme, contrairement à ce que veulent faire croire les détracteurs... Les stupidités entendues çà et là sont le résultat d'une ignorance des réalités. Nous ne subissons aucune influence nationale et le fait de chercher par le Brevet Grand Gibier à enrichir ses connaissances permet au candidat de traduire sa quête de savoir. Ce que nous proposons est considéré comme de l'élitisme! Dont acte, mais c'est celui de l'effort et de la volonté de savoir! La chasse populaire telle que nous la pratiquons ne peut se permettre d'être exercée sans la connaissance des espèces et des milieux. La prétention unique, revendiquée par l'ADCGG, c'est d'être à la chasse pour tirer certes, mais aussi de tirer la chasse vers le haut.

Ceux qui ont le verbe dur et refusent de s'élever manifestent un vrai défaut d'humilité, car ils savent (enfin ils pensent savoir...). Ils doivent faire évoluer leur algorithme, se remettre en cause, en s'ouvrant vers l'encouragement au lieu de saper les bonnes volontés. S'ils ne veulent participer, alors qu'ils se contiennent, et se contentent d'observer. Quand s'ils ne sont pas d'accord, c'est peut-être qu'ils ont des avis différents. Qu'ils les expriment alors et développent leurs arguments.

« Dire du mal des autres est une façon malhonnête de se flatter. » Cette citation de Oscar Wilde trouve tout à fait sa place dans mon propos.

Et si on analyse cette définition : « Attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes », on englobe tout simplement celle de comportements beaucoup plus inacceptables qui ont marqué et continuent de marquer l'histoire. Ces comportements excessifs desservent leurs auteurs comme leurs victimes. Ils ne reflètent que la frustration au lieu de créer l'envie.

J'ose espérer qu'ils s'atténueront, parce qu'ils sont le fait de minorités, et que l'énergie gâchée à critiquer soit alors réservée à mieux communiquer et surtout transmettre les vraies valeurs cynégétiques.

CCHAILLOU

Une période "toute en couleurs"

Entre la PPA, qui met à mal cochons roses et sangliers noirs; les "Sanctuaires Verts" qui fragilisent nos pays cynégétiques; les affres des "gilets jaunes"...et si ce monde multicolore venait à éteindre notre ruralité!

En cette période, nous serions bien inspirés de mettre en avant nous aussi, Nos couleurs "locales", Valeurs sûres, en sortant de notre camouflage habituel et ainsi, contre carrer ces maux "colorés".

Car si nous ne serons jamais en mesure de mettre en place des clôtures à l'infini au travers du verdoyant Vercors et autres massifs Drômois, ni de mobiliser les sommes "titanesques vertes" nécessaires à l'acquisition du territoire; nous pouvons œuvrer dans ce que nous savons faire: la gestion transparente.

Il est parfois bon et peut être même nécessaire, de rappeler au chasseur qu'il peut pratiquer aujourd'hui sa passion et promouvoir son rôle vis à vis de son environnement dans un cadre juridique et législatif clair jamais atteint auparavant.

Pensez donc, du cueilleur-préleveur nous sommes passés au statut de chasseur gestionnaire.

(Même si de tous les excès,- disparition ou surpopulation- nous sommes toujours tenus responsables!)

Nos associations sont reconnues d'utilité publique et peuvent désormais être agréées au titre de la protection de la nature, le "vrai vert".

Les fédérations départementales des chasseurs en concertation avec leurs partenaires ont élaboré le schéma départemental de gestion cynégétique, le "nuancier coloré" du chasseur.

Les effectifs de "grands gibiers" sont en constantes progression,(et quelquefois dans le "rouge") malgré la présence de nouveaux prédateurs, et autres détracteurs.

-Même si dans notre département fleurissent des "sanctuaires de gestion", sous couvert de capitaux de l'intégrisme "vert". et ceci reste préoccupant!

Vous remarquerez que, partout revient le terme de gestion ou la notion de gestionnaire. C'est effectivement le maître mot qui doit nous coller à la peau. C'est bien ainsi et tant mieux. (une révolution!!)

Gestionnaires: nous devrons à l'avenir porter ce terme haut et fort, il en va de l'avenir et de l'image du chasseur "à l'apparence fluo".

La gestion commence par un effort d'éducation, de réflexion et de suggestions; en définissant clairement nos objectifs sur l'ensemble de sa " palette multicolore" (Les expliquer, Les appliquer..)

La chasse est attaquée souvent en raison du comportement "haut en couleur" des chasseurs. (à l'image lie de vin!) Par ailleurs, la perte d'un certain nombre de permis de chasser chaque année est déjà le début d'une spirale infernale qui va nous conduire dans les années à venir à une situation "noire" qui amènera sûrement les structures de la chasse à une impossibilité de réagir faute de moyens suffisants.

Dans l'approche de la chasse, l'investissement de sommes considérables n'est plus possible (le "jaune" existe aussi chez les chasseurs!!!)

La promotion c'est à la base qu'il faut la faire.

Des mesures de gratuité ou de réduction sont de très bonnes choses, -le permis national à 200 euros, une aubaine-, mais il y a aussi à aller au contact de ces jeunes,-" les bleus",- leur faire comprendre que pratiquer la chasse dans la nature, c'est enrichissant et facteur d'épanouissement personnel. Il faut profiter de cette tendance au retour à la nature qui se développe sur toutes les activités, et qui peine à atteindre le domaine cynégétique. Il faut dans, ce cadre là, attirer de jeunes nouveaux pratiquants.

Notre action consiste donc, à réfléchir et à être force de propositions.

Agir en faveur des jeunes, améliorer la sécurité en expliquant, et au niveau de l'éthique, insister sur le respect de l'animal, le respect de la nature et le respect de la société. Faire ressortir le rôle positif de la chasse, bien sûr gérer les espèces et les espaces.

Les chasseurs doivent devenir les garants de la nature dans l'intérêt de ses espèces et de ses espaces, s'impliquer beaucoup plus dans les actions de terrains, surveiller, être "sentinelles", participer financièrement à tous ces efforts.

Inévitablement, il faut plus de moyens. Il faut donc mettre la main à la pâte et la main à la poche. (à ce titre, merci la région qui reconnaît, enfin, notre rôle de gestionnaire) Cela paraît incontournable et encore plus du fait de la diminution régulière du nombre de chasseurs.

Il est nécessaire que nos pratiquants aient plus de connaissances.

Nous devons insister sur la formation des chasseurs afin d'élever leur niveau, établir une démarche pédagogique afin de former et de sensibiliser.

Pour parvenir à cela, nous devons user tous les moyens de communication "bleu blanc rouge" à notre disposition.

Cela amène à parler du Brevet Grand Gibier qui est un excellent moyen de formation. Il traite de tous les sujets, les espèces, la nature, la forêt, la sylviculture, la sécurité, la réglementation, la flore, la petite faune sauvage, les insectes, les armes, les munitions, etc.

Le brevet grand gibier (BGG) est une des portes pour accéder à ce nouveau statut de chasseur gestionnaire

Dans l'optique de chasseur gestionnaire, le rôle pédagogique de notre association est primordial.

D.Brunel

Un an déjà,...

Création de l'association départementale de chasse féminine et familiale :

ARTE'MISS,

À ce jour cette association se développe, et attend de nouvelles adhérentes, rejoignez les, Rencontrez les ou invitez les!...



STAND DE TIR ARMURERIE MACAIRE

	PLANNING STAND DE TIR 2019					
	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT
.1-		+	ouvert		_	+
.2-						
.3-		1			fermé	
.4-		ouvert				
.5-						
.6-				ouvert		
.7-						ouvert
.8-			ouvert			
.9-		1			<u> </u>	
10-					ouvert	
11-		ouvert				_
13-	ED 020	+	+	au u ea et		_
14-	ag FD C26	+		ouvert	-	_
15-		+	ag ADCGG	-	+	+
16-		+	ag ADCCC		 	+
17-		+	+		ouvert	+
18-		ouvert	+		00101	+
19-		Davon	+	 	 	
20-	ouvert	1		ouvert		
21-		1				
22-			ouvert			
23-						
24-					ouvert	
25-		ouvert				
26-						
27-	ouvert			fermé		
28-						
29-			CIBLE D OR			
30-						
31-					ouvert	

Voici le planning des jours d'ouverture pour la saison à venir. L'adhésion individuelle donne droit aux séances de tir gratuites .L adhésion d'une association donne droit également aux séances de tir gratuuites pour 5 tireurs maxi.Des cartouches d'entraînement à prix intéressant seront en vente à I amurerie Macaire à I étage.

Pour toutes infos complémentaires et pour une meilleur gestion du stand contacter : André GALLAY au 09,83,25,88,11, ou Joël GERVOIS au 04,75,07,49,61 Bonne saison à tous

L'équipe du stand

Samedi 9 février 2019,

Une cérémonie en hommage à Jean Guy PINEDE a eu lieu à la Mairie de Portes lès Valence. La salle de mariage porte désormais son nom, lui qui a consacré 30 ans de sa vie au service de ses concitoyens en tant qu'élu municipal, et même départemental.

Après un brillant hommage rendu par Madame Geneviève GIRARD, Maire de Portes, Marie Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental a rappelé les nombreux engagements de Jean Guy PINEDE.

Son métier était d'enseigner, rappelait-elle, pour transmettre bien sûr, mais aussi pour continuer d'apprendre, citant ce que Sénèque disait : « les hommes apprennent en enseignant ».

Dans cet esprit, il avait passé et obtenu son Brevet Grand Gibier en 2005, en même temps que son épouse Jeannine, notre animatrice au BGG, incollable sur le sanglier. Avec émotion son épouse Jeannine a pris la parole pour tracer un portrait plein d'amour, rappelant ses passions, sa collection de timbres, la chasse, les promenades dans la nature et la montagne, et le rugby.

Nous nous devions d'être présents à cette cérémonie aux côtés de Jeannine, car Jean Guy était adhérent de notre association.





ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2018 A PEYRUS

Rapport moral:

Je souhaite à toutes et à tous la bienvenue à notre Assemblée Générale et je remercie les personnalités pour leur participation et qui marquent, de ce fait, de l'intérêt à notre activité cynégétique.

Monsieur Rémi GANDY, Président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme,

Monsieur Michel SANJUAN, Vice-Président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme et Administrateur du secteur 2

Monsieur Christian CHAILLOU, Trésorier de la Fédération des Chasseurs de la Drôme et Administrateur Grand Gibier, Trésorier de la FR AURA, et Président de l'OGFH.

Georges GIANORO Administrateur FDC

Monsieur Philippe DOUVRE, Technicien Grand Gibier de la Fédération des Chasseurs de la Drôme Monsieur Philippe JOANNIN, Délégué Départemental de l'UNUCR,

Monsieur Laurent MAGNAT, Président de l'ACCA de PEYRUS, représenté par son fils.

Monsieur Noël ILLY, Président des Bécassiers,

Madame TEBAA, Directrice de la MFR de MONDY,

Michel GARAIX Président ADUCC

Étienne PASCAL Président des piégeurs

Jo DUMAS Déléguée Association ARTEMISS

Monsieur Frédéric PAVAT, intervenant sur le Modérateur de son.

Je vous présente les excuses des personnes retenues par des engagements qui nous ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui :

Monsieur BERINGER de la DDT,

Monsieur Christian BLACHIER, Responsable de l'ONCFS,

Monsieur Georges DELOCHE, Maire de PEYRUS,

Monsieur Denis RIX, Directeur de la FDC26

Monsieur Michel METTON, Président des Louvetiers,

Madame Émilie DUHERON. Responsable Chasse et Environnement à l'ONF.

Monsieur Jean-Luc BOUCHET secrétaire de l'AD

Monsieur Denis BRUNEL administrateur de l'AD et responsable du BGG

Monsieur Yves GUIDO administrateur de l'AD

Monsieur Bernard WISNIEWSKI administrateur de L'AD

Monsieur André GALLAY administrateur de l'AD et responsable du stand de tir

Je prie les personnes oubliées de bien vouloir m'en excuser

C'est avec plaisir que je préside cette 29 ème Assemblée Générale qui vient clôturer l'année 2017-2018 et qui se déroule ce samedi 23 juin à Peyrus.

Dans un premier temps, je laisse au fils de Monsieur Laurent MAGNAT nous présenter l'ACCA de Peyrus.

Je vous remercie ainsi que votre équipe, pour votre implication dans l'organisation de cette journée. Nous allons observer une minute de silence pour honorer la mémoire d'Alain HURTEVENT, Homme et Président d'un grand charisme qui a marqué par ses compétences et sa rigueur le monde de la chasse et pour honorer la mémoire D'Antonio DI CARO qui était administrateur de la FDC 26, responsable du secteur 2 et compagnon de chasse pour beaucoup d'entre nous. Ayons également une pensée pour les personnes disparues à Chatillon en Diois et à Taulignan.

Le rapport moral ainsi que le rapport d'activité que j'ai l'honneur de vous présenter va s'articuler autour de différents thèmes ayant trait à notre activité et à la vie de notre association.

AU NIVEAU NATIONAL:

Le projet du permis de chasse National annoncé à 200 € pour 2019, projet qui reste encore flou de par sa mise en application et aura une incidence importante sur la gestion du compte dégât et qui va entraîner des complications pour notre trésorier fédéral.

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL:

Le congrès de la Fédération des Chasseurs de la Drôme qui s'est déroulé à Montélimar le samedi 14 avril sous la direction de notre nouveau Président , Rémi GANDY , a été une pleine réussite par le nombre des chasseurs présents, la qualité des diverses orientations et informations des intervenants. Nous remercions nos collègues du conseil d'Administration Christian CHAILLOU et Michel SANJUAN qui, au sein du CA de la FDC 26, passent beaucoup de temps et mettent, de leur énergie et de leur savoir au service des chasseurs Drômois. Nous saluons la création de l'association de chasse les ARTE MISS entièrement Féminine présidée par Marina AMAR.

Actions de l'AD

En 2017 l'ADCGG26 a continué son partenariat avec les différents organismes, association ou personnalités du monde la chasse.

C'est ainsi que nous avons participé à :

Plusieurs réunions à la Fédération des Chasseurs de la Drôme pour les différents secteurs. Nous sommes partie prenante de la commission Sécurité ainsi que la commission sur le loup. Aux AG de l'UNUCR, du CNB,

A la journée chiens de sang organisée à LEONCEL conjointement par l'UNUCR et le club du Teckel A la battue jeunes chasseurs, participation également à la battue féminine.

Le CA s'est réuni 5 fois pour aborder le BGG, la cible d'or, le stand de tir, la sécurité et la lettre

Stand de tir:

La saison s'est déroulée au centre de tir des établissements MACAIRE à ROMANS. Cette année le stand a fonctionné de fin Avril à fin Aout et dix-sept demi-journées ont permis à 156 adhérents de venir s'entrainer, et également à 31 adhérents de régler leurs armes. Il faut rajouter à ces chiffres les 18 élèves de MONDY qui ont passé le BGG dans le cadre de leur formation scolaire. Cette cession particulière nécessite une organisation adaptée car il faut fournir les armes à la grosse majorité des candidats et participer à l'achat des munitions utilisées.

Une journée a été, également, consacrée à la Cible d'Or. N'oublier pas cette année la Cible d'Or à lieu Samedi Prochain le 30 juin elle est ouverte à tous, adhérent ou non adhérent de l'ADGCC dotée de nombreux lots. Un grand merci à l'ONF et à nos partenaires qui ont magnifiquement doté cette épreuve.

Je rappelle:

Que tous les membres de l'ADCGG26 peuvent utiliser ce service pour s'entraîner sur sanglier courant et pour régler leurs armes. Des spécialistes sont là pour vous aider dans ces différents réglages. Que les séances ont lieu le samedi matin suivant un planning établi à l'avance et disponible sur demande.

Nous remercions vivement André GALLAY, Joël GERVOIS, Maurice NAUMIN et Gaspard DOCUNA-RAMALO qui ont parfaitement assuré, dans la bonne humeur et avec sérieux, le déroulement de ces séances de tir.

Le BGG:

Qui est, je le rappelle, une action forte de notre AD permet de développer les connaissances des chasseurs de grand gibier sur :

Les espèces de grand gibier (les 5 espèces de grand gibier chassables sont présentes sur notre Département : le Sanglier, le Cerf, le Chevreuil, le Mouflon et le Chamois) en étudiant leur biologie, leur mode de vie et leur comportement, leur gestion, les différents modes de chasse.

Les armes et les munitions

La réglementation et vous savez qu'elle évolue rapidement.

La Forêt et la sylviculture

La flore et la petite faune sauvage.

Le maniement d'une arme et de la sécurité indispensable à cette pratique.

Cette formation et ces savoirs nous semblent indispensables pour donner une bonne image de la chasse et des chasseurs aux autres usagers de la nature, voir à nos détracteurs qui vous le savez, ne nous épargnent pas. Je laisserais le soin à Christian Chaillou de donner les résultats du BGG DE MONDY et Saint EULALIE en ROYANS

La lettre:

L'AD a également édité 2 lettres avec quelques articles ou information de bonne tenue. Nous vous rappelons que la lettre est complétée d'une boutique pour permettre aux membres de l'AD de pouvoir acheter divers articles. Ces articles sont d'ailleurs à votre disposition sur le stand, à l'entrée de la salle.

Je termine ce propos en vous rappelant que la sécurité en action de chasse doit être notre priorité absolue. Notre activité cynégétique est avant tout un loisir qui ne doit en aucun cas être terni par de mauvais comportements ou gâché par un accident. Soyons respectueux et vigilants.

La sécurité :

Pour la saison 2017/2018 nous avons à déplorer 2 accidents mortels, c'est un drame absolu que rien ne pourra réparer. En matière de sécurité, à la chasse comme dans d'autres domaines, rien n'est jamais acquis ; aucune activité humaine ne peut se prévaloir du risque zéro ; mais le monde la chasse de nos jours, plus que tout autre, se doit de tendre vers cet objectif. Il faut que chacun appliques 2 règles impératives :

Chaque tir doit être dirigé uniquement sur un gibier parfaitement identifié et que chaque tir doit être réalisé dans des périmètres parfaitement identifiés. Je vous rappelle que de ne pas tirer est également un acte de chasse.

A la suite de la réunion sur la sécurité, la FDC a proposé de modifier le SDGC et des avenants ont été pris. Ces avenants concernent la sécurité à la chasse. Tous les présidents d'ACCA et de chasse privée les ont reçus début JUIN et doivent les intégrer dans leur règlement intérieur. Un exemple le port d'une veste ou chasuble à dominante orange est permis. Le jaune n'est plus permis.

Également des sanctions spécifiques, pour la chasse collectives, autre que pénales. Exclusion de la battue si refus d'émarger le cahier de battue, de présenter son permis etc...

Tout manquement aux consignes de sécurité édictées par le détenteur est passible d'une demande d'exclusion temporaire et/ou définitive.

Votre règlement peut être plus restrictif que la législation mais pas plus permissif.

Nous prétendons, à juste titre, que la formation dispensée à l'occasion du BGG pourrait être considérée comme une valeur équivalente à celle de la formation Responsable de Battue. En effet les matières enseignées en matière de sécurité, sont pour la plupart, des actions menées depuis de longues dates par l'ANCGG et reproduites avec efficacité dans ce cursus.

Maintenant nous allons avoir;

Le compte rendu financier présenté par notre trésorier Thierry BOGIRAUD

Quitus de l'AG pour le rapport d'activité et le rapport financier.

Renouvellement des Administrateurs. Yves GUIDO, André GALLAY, Jeannine PINEDE, Jean-Paul BONNARD, Michel SANJUAN.

Membre à élire Frédéric PAVAT.

Intervention du vice-président Christian CHAILLOU sur le BGG et remises des diplômes

Intervention de Philippe JOANNIN pour le compte rendu de l'UNUCR

Intervention de Frédéric PAVAT sur le modérateur de son

Intervention du Président de la FDC Rémi GANDY sur le loup.

QUESTIONS DIVERSES

Notre assemblée se termine je vous invite à prendre le pot de l'amitié.



HURE DE SANGLIER

Ingrédients pour 6 à 8 personnes						
1 tête d'un sanglier						
de 50 à 70 kg sans langue						
ni cervelle						
1 kg de jambon cru de pays						
200 g d'échalotes						
2 oignons						
2 carottes						
4 gousses d'ail						
15 branches de persil						
quatre-épices						
20 grains de poivre						
1 bouquet garni						
1 bouteille de vin blanc sec						
1 petit verre de cognac						
sel						
Préparation et cuisson						
6 heures après salage						

Blanchir à l'eau (70 degrés environ) et gratter la tête du sanglier pour éliminer les poils, ou bien les brûler au chalumeau.

Saler la tête et laisser reposer un jour ou deux.

Dans un faitout faire revenir oignons, carottes, ail non épluché, bouquet garni, puis ajouter le blanc sec et laisser cuire 4 heures.

Désosser la tête, détacher les oreilles en les coupant à la base, les trancher en fines lanières, prélever la chair et la découper de même en minces filets, puis découper le jambon en dés.

Dans un grand saladier, étaler une mousseline, poser dessus les morceaux de venaison, mélanger en ajoutant le poivre, le quatre-épices, les échalottes hachées, le persil et le petit verre de cognac.

Mouler le tout dans le linge et remettre dans le jus de cuisson, cuire 1 h 30.

Ensuite, laisser refroidir dans le jus en redonnant une forme allongée et en posant une assiette recouvrant bien la hure et poser dessus un poids lourd pour tasser.

Chers amis Chasseurs

Je vous invite, dès à présent, à renouveler votre adhésion 2019 en faisant parvenir à notre trésorier votre cotisation d'un montant de :

- 25 € pour les adhésions individuelles à l'ADCGG 26
- **40** € pour les adhésions des ACCA et des Sociétés de chasse.
- **30** € correspondant à l'abonnement annuel de « GRANDE FAUNE Chasse Gestion » si vous désirez vous abonner ou vous réabonner à cette revue. L'abonnement est réservé aux adhérents uniquement.

Veuillez adresser votre chèque libellé à l'ordre de l'ADCGG 26 à :

Thierry BOGIRAUD, 40 Lotissement Les Campanules, 26600 MERCUROL-VEAUNES

Nous avons le plaisir de vous indiquer la reprise des tirs d'entraînement : au stand des Ets MACAIRE à ROMANS à partir du mois d'avril 2019.

Les conditions financières sont inchangées par rapport à 2018 :

toutes les séances sont gratuites pour les adhérents de l'ADCGG26

10 € la séance pour les non adhérents à l'ADCGG26 (qui peuvent prendre une adhésion sur place)

30 € la carte de 5 séances pour les non adhérents

séances gratuites non limitées pour les ACCA adhérentes à l'AD (à répartir aux membres de l'ACCA). les munitions seront fournies par le tireur.

Pour tout renseignement vous pourrez contacter André GALLAY (06 67 86 87 38) et Joël GERVOIS (04 75 07 49 61) responsables de ces séances.

Nous en profitons pour vous sensibiliser à l'action de formation des chasseurs de grand gibier que votre association organise et vous en rappelle les grands principes :

Le Brevet Grand Gibier est une étape d'enrichissement des connaissances qui permet de pratiquer encore plus intensément notre passion cynégétique. Nombreux sont les participants, pour ne pas dire l'intégralité, qui estiment à juste titre que cette formation dispensée par des "fondus" de la chasse est d'un haut niveau de qualité.

Nombreux sont encore les chasseurs qui ignorent que cette formation est ouverte et accessible à tous.

C'est pourquoi l'ensemble des adhérents de l'ADCGG 26 représente un relais formidable de promotion de cette formation.

En parrainant un candidat au Brevet Grand Gibier, en activant vos relations et vos réseaux, vous manifesterez votre souci de transmettre ce que vous pratiquez avec passion. Vous serez un relais actif de la vitalité de la chasse dans notre département.

Merci de communiquer aux candidats potentiels que vous connaissez les coordonnées des organisateurs du BGG.

Jean-Paul BONNARD

Christian CHAILLOU

Denis BRUNEL

Jeannine PINEL

Jean-Luc BOUCHET

04 75 76 01 86 jean-paulbonnard @ orange.fr
06 65 31 45 00 christian, chaillou3 @ wanadoo.fr
denis, brunel6 @ wanadoo, fr
06 73 70 99 22 jean-guy.pinede @ wanadoo, fr
06 09 99 55 63 jeanlucbouchet@ hotmail, com

Je vous remercie de votre fidélité à l' ADCGG26, qui permettra de défendre notre idéal de chass et de faire vivre un domaine qui nous passionne tous,

Le Président Jean Paul BONNARD

ADCGG 26 BREVET GRAND GIBIER Session 2019 Salle de Réunion de La Fédération des chasseurs de la Drôme à Crest

CALENDRIER 2019								
Dates	Thèmes	Horaires	Intervenants					
22 février 2019	Accueil, formalités, présentation programme	19h30 20h30	D.BRUNEL JL BOUCHET					
22 leviler 2013	La Sécurité - Les responsabilités -	21h30-22h30	D, BRUNEL					
	Sylviculture - Connaissance de la Forêt	19h30-21h	Philippe JOANNIN					
VENDREDI 01 MARS	Réactions des animaux blessés - Indice de blessure - Traces laissées - Petits Animaux - La Flore - Présentation UNUCR	21h-22h30	Philippe JOANNIN					
VENDREDI 08 MARS 2019	NDREDI 08 MARS 2019 Le Chevreuil - Le Cerf		CH CHAILLOU					
VENDREDI 15 MARS 2019	Le Chamois - Le Mouflon	19h30-22h30	D BRUNEL B.WISNIEWSKI					
VENDDEDI 22 MADS 2040	Trophée /Cotation - Determination Age	19h30-21h00	- Denis BRUNEL					
VENDREDI 22 MARS 2019	La Chasse à l'arc - Les Modes de Chasse	21h00-22h30	Bernard WISNIEWSKI					
VENDREDI 29 MARS 2019	Honneurs au Gibier - Réglementation Plan de Chasse	19h30 22h30	D, BRUNEL					
VENDREDI 05 AVRIL 2019	Le sanglier	19h30-22h30	Jeannine PINEDE					
	Armes	19h30 21h00	CH PROST					
VENDREDI 12 AVRIL 2019	Balistique - Optique - Munitions	21h00 22h30	CH PROST					
VENDREDI 19 AVRIL 2019	La Pathologie du Grand Gibier	19h30 22h30	Jean Paul BERRUYER					
VENDREDI 26 AVRIL 2019	Les Chiens	19h30-21h	M SANJUAN					
	TESTS	21h-22h30	ADCGG					
VENDREDI 03 MAI 2019	Examen blanc	19h30 22h30	C.CHAILLOU JL.BOUCHET et ADCGG					
ADCGG 26 BGG 2019 ENTRAINEMENT ET EPREUVE DE TIR								
SAMEDI 13 AVRIL	Entraînement sanglier courant et fixe et épreuve de tir							
SAMEDI 20 AVRIL 2019	Entraînement sanglier courant et fixe et épreuve de tir	08h00-12h00	Ets MACAIRE Romans sur Isère					
SAMEDI 11 MAI 2019	EXAMEN FINAL DU BGG	08h00-10h00	Locaux FDC 26 RESULTATS 11h30					

Assemblée Générale

ADCGG 26



L'assemblée générale se déroulera le **samedi 15 juin 2019** à la Salle des Fêtes de CHATILLON en DIOIS.

Ordre du jour:

8 H 30 : accueil des participants

9 H 00 :début des travaux comprenant la partie statutaire (rapport moral, d'activité, financier et élection) suivi d'exposés (compte rendu d'activité de l'UNUCR, intervention du Docteur Pierre ZACCHARIE, présentation de la réforme du permis de chasser et de ses incidences sur nos territoires de chasse), remise des diplômes du brevet grand gibier.

12 H 30 : le verre de l'amitié suivi du repas pris en commun au restaurant (25 € par personne)

Cette assemblée générale est ouverte à tous les chasseurs intéressés

(Seuls les adhérents pourront participer aux votes)

L' ADCGG en Drôme en 2019

BOGIRAUD Thierry Trésorier
BONNARD Jean-Paul Président

BOUCHET Jean Luc Secrétaire

BRUNEL Denis Vice président

CHAILLOU Christian Vice président GALLAY André Membre du CA

GUIDO Yves Secrétaire adjoint

JOANNIN Philippe Membre du CA

PAVAT Frédéric Membre du CA

PINEDE Jeannine Membre du CA

PROST Christian Membre du CA

SANJUAN Michel Membre du CA

THOMAS Marie-Cécile Membre du CA

WISNIEWSKI Bernard Trésorier adjoint

Pour le BREVET GRAND GIBIER: prendre contact avec

• Christian CHAILLOU au 06 65 31 45 00 ou christian.chaillou3@wanadoo.fr.

• Jeannine PINEDE au 06 73 70 99 22 jean-guy.pinede@wanadoo.fr

• Denis BRUNEL denis.brunel6@wanadoo.fr

Pour tout renseignement, voir notre site internet www.ancgg/ad26 ou

faites une demande : jean-paulbonnard@orange.fr

JOANNIN Philippe: Maison forestière, 26190 LEONCEL

Téléphone: 04.75.41.68.62 / 06.10.68.55.80

LACROIX Pascal: 5 chemin des Sarrazines, 26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Téléphone: 04.75.47.45.02 / 06.31.09.17.20

CHAUVIN René: Route de Dié, 26470 LA MOTTE CHALANCON

Téléphone: 04.75.27.20 02 / 06.77.94.94.04

ROMAIN Pierre: 23 c rue de l'Hermier, 26250 LIVRON sur Rhône

Téléphone: 04.75.85.59.70 / 06.87.29.07.09 **BEYSSIER:** Jean François, Vercoitan Téléphone: 04.75.28.00.77 / 06.69.56.91.07

VAILLANT Daniel: Le Logisson, 07000 St JULIEN en ST ALBAN

Téléphone: 04.75.65.75.64 / 06.28.30.82.36

AUZEBY Jacky: St Nazaire le désert

Téléphone: 06 79 09 24 04 / 06 19 41 37 75

BONNET Bernard: St Peray Téléphone: 06 34 74 04 56

GUERBY Hervé : Viviers Téléphone : 09 71 51 48 49 / 06 71 52 08 49

HALTER David: Saléon Téléphone: 06 70 77 95 06

